



Stewardship Ontario

**Dépôt du rapport
de 2025 sur le
rendement du
programme à
l'OPRR**

TABLE DES MATIÈRES

Signature de l'administratrice	3
Section 1: Rendement du Programme des boîtes bleues en 2025	4
Rapport de 2025 sur le rendement du Programme des boîtes bleues	5
Contexte	5
Plan de transition du Programme des boîtes bleues	5
Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit	5
Rendement du Programme de réacheminement des déchets	6
Coût du programme	7
Développement de marchés	8
Promotion et éducation	8
Site Web d'Intendance Ontario	8
Médias sociaux	9
Section 2: États financiers vérifiés de 2025	10

Signature de l'administratrice

Ce rapport a été approuvé par l'administratrice d'Intendance Ontario aux fins de présentation à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.



Sue Lo
Administratrice
Intendance Ontario



SECTION 1

Rendement du Programme des boîtes bleues en 2025

Rapport de 2025 sur le rendement du Programme des boîtes bleues

Contexte

Intendance Ontario est l'organisme de financement de l'industrie qui a été chargé de l'administration du plan du Programme des boîtes bleues, le programme de recyclage existant en Ontario et y étant géré entre le 1er février 2004 et le 31 décembre 2025, en vertu de la Loi sur le réacheminement des déchets puis, subséquemment, de la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets. Cet ancien programme a été remplacé par un nouveau régime législatif en vertu de la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire le 1er janvier 2026, suite à une période de transition de trois ans. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site Web](#) d'Intendance Ontario et le [site Web](#) de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR).

Intendance Ontario est présentement en train de régler les obligations qui lui restent et prévoit entamer la liquidation le 30 juin 2026. Un rapport final de liquidation sera soumis à l'OPRR et au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs par le liquidateur lorsqu'il aura terminé le processus de dissolution d'Intendance Ontario en tant qu'organisation.

Plan de transition du Programme des boîtes bleues

Les exigences et obligations prévues dans les Plans de transition ainsi que toutes les conditions et exigences connexes fixées à ce jour par l'OPRR ont été satisfaites, et les dernières étapes prévues dans le Plan de transition seront achevées en 2026. Intendance Ontario est l'organisme de financement de

l'industrie responsable de l'administration du plan du Programme des boîtes bleues, qui a été approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et qui a débuté le 1er février 2004.

Le 26 octobre 2021, Intendance Ontario a présenté le budget du Programme des boîtes bleues pour 2023, les projections actualisées pour 2024-2025 et des directives pour l'estimation des droits simplifiés aux responsables de la gérance. La documentation pertinente, notamment un document de discussion, les présentations et les questions et réponses issues de la réunion, est disponible [ici](#).

Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit

En date du 31 décembre 2025, 1 819 responsables de la gérance étaient inscrits au Programme des boîtes bleues d'Intendance Ontario.

Depuis l'approbation finale de l'addenda sur la méthode révisée d'établissement des droits au plan de liquidation du Programme des boîtes bleues, la plupart des responsables de la gérance n'ont plus à déclarer leurs données annuelles sur l'approvisionnement à Intendance Ontario.

En 2025, 61 rapports produits par les responsables de la gérance ont été soumis pour les circonstances facultatives et approuvées ou obligatoires où le modèle simplifié d'établissement des droits ne s'applique pas :

- aux responsables de la gérance qui entrent sur le marché de l'Ontario ou qui en sortent, ou qui n'ont pas produit les données complètes de 2019 et 2020 en date du 31 juillet 2022;
- dans le cas d'une cession d'une filiale ou d'une gamme de produits (et éventuellement

- l'acquisition correspondante par un autre responsable de la gérance);
- dans le cas de l'abandon d'une gamme de produits;
 - aux journaux assujettis à la modification du Programme des boîtes bleues d'Intendance Ontario de l'Association canadienne des journaux (ACJ) et de l'Association des journaux communautaires de l'Ontario (AJCO).

Les recettes issues des droits facturés aux responsables de la gérance du Programme des boîtes bleues en 2025 s'élevaient à 30 756 758 \$ comparativement à 79 245 664 \$ en 2024, soit une baisse de 61,19 %. Les recettes issues des droits facturés représentaient 103,16 % des droits prévus au budget pour 2025, soit 29 814 276 \$.

Veillez prendre note que les rapports des responsables de la gérance pour chacune des obligations des années antérieures ou les changements apportés à leurs rapports des années antérieures sont saisis dans l'année du rapport ou du changement.

Les rapports des responsables de la gérance ont été analysés afin de signaler les incohérences par rapport aux années antérieures. Lorsque des incohérences sont relevées, des activités de suivi sont entreprises afin de confirmer les quantités déclarées et d'apporter les corrections nécessaires. À la fin de l'année 2025, tous les rapports des responsables de la gérance avaient fait l'objet d'une vérification sur place ou d'une révision sommaire.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte S.E.N.C.R.L. et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires des autorités européennes en matière de REP. Les critères de sélection des responsables

de la gérance qui doivent être soumis à des vérifications intégrées sont conçus pour améliorer la confiance générale en la qualité des rapports. En outre, toute demande de rajustement présentée par un responsable de la gérance et portant sur un montant important fait l'objet d'un audit tierce partie indépendant. Suite au rapport des responsables de la gérance, aucun examen n'est en cours, et un dernier alignement de 35 nouveaux cas de conformité a été soumis à l'OPRR à la fin du programme.

Rendement du Programme de réacheminement des déchets

Le Programme des boîtes bleues soutient les efforts des municipalités de l'Ontario et des collectivités des Premières Nations pour collecter et commercialiser les emballages et le papier imprimé. Les municipalités reçoivent 50 % des coûts qu'elles encourent dans le cadre du Programme des boîtes bleues.

Le programme a fait la transition vers un programme complet de REP, et 2023 (l'année civile pour laquelle les municipalités ont déclaré des données en 2024) était la dernière année où les municipalités, les collectivités des Premières Nations et les associations de recyclage admissibles pouvaient soumettre leurs [rapports Datappel à l'OPRR](#) afin de déterminer les allocations de financement pour 2025.

	Ontario 2023 ¹	Ontario 2022 ²	Ontario 2021	Ontario 2020	Ontario 2019	Ontario 2018	Ontario 2017	Écart par rapport à l'année précédente (%)
Rendement en matière de recyclage								
Tonnes recyclées	162 262	403 175	736 380	756 984	729 906	780 555	822 979	-59,8 %
Tonnes produites	337 410	776 419	1 380 911	1 263 401	1 274 310	1 296 207	1 342 017	-56,5 %
Taux de recyclage	48,1 %	51,9 %	53,3 %	59,9 %	57,3 %	60,2 %	61,3 %	-3,8 %
Objectif de recyclage provincial	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	0,0 %
Population desservie par le programme des EPP	3 519 323	8 056 585	13 562 763	13 412 332	13 205 235	13 078 155	12 962 740	-56,3 %
kg recyclés par habitant	46,1	50,0	54,3	56,4	55,3	59,7	63,5	-7,9 %
Rendement en matière d'accessibilité								
Nombre de ménages desservis	1 366 961	3 101 762	5 423 218	5 374 308	5 333 161	5 278 332	5 237 905	-55,9 %
% de ménages ayant accès au programme des EPP	99,0 %	98,1 %	94,4 %	94,8 %	94,0 %	94,0 %	94,4 %	0,9 %
Coût de P et E par habitant	0,68 \$	0,59 \$	0,50 \$	0,56 \$	0,62 \$	0,61 \$	0,56 \$	14,0 %

1. Reflète 89 des 246 municipalités qui ont continué à participer au programme en 2023

2. Reflète 177 des 246 municipalités qui ont continué à participer au programme en 2022

Coût du programme

Le coût net global du système des boîtes bleues déclaré par les municipalités et les coûts administratifs pour 2023 s'élevaient à 108,4 millions de dollars. Les municipalités, les collectivités des Premières Nations et les associations de recyclage admissibles ont soumis leurs [rapports finaux Datappel à l'OPRR](#) en 2024 afin de déterminer les allocations de financement pour 2025.

	Ontario 2023	Ontario 2022	Ontario 2021	Ontario 2020	Ontario 2019	Ontario 2018	Ontario 2017	Écart par rapport à l'année précédente (%)
Évolution des coûts								
Tonnes recyclées	162 262	403 175	736 380	756 984	729 906	780 555	822 979	-59,8 %
Coût net*	108 369 772 \$	207 983 414 \$	317 181 659 \$	359 178 458 \$	336 293 874 \$	299 307 268 \$	249 809 925 \$	-47,9 %
Coût net par tonne	668 \$	516 \$	431 \$	474 \$	461 \$	383 \$	304 \$	29,5 %
Coût net par habitant	31 \$	26 \$	23 \$	27 \$	25 \$	23 \$	19 \$	19,3 %
Kg recyclés par habitant	46,1	50,0	54,3	56,4	55,3	59,7	63,5	-7,9 %

* Le coût net comprend les coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, les recettes tirées des produits de base, les activités de promotion et d'éducation, la réglementation, le développement de marchés et les coûts de gestion du programme.

Développement de marchés

Comme le souligne le plan de transition approuvé du Programme des boîtes bleues, il a été décidé de ne pas entreprendre de nouveaux projets de développement de marchés au cours de la phase de liquidation du programme. Intendance Ontario a terminé ses dernières études sur la composition des déchets résidentiels et sur la composition des matériaux des installations de récupération des matériaux (IRM) en partenariat avec les municipalités au cours du premier trimestre de 2023.

Promotion et éducation

Avec l'accord de l'OPRR, les activités de promotion et d'éducation d'Intendance Ontario ont été abandonnées à la fin de 2023.

Site Web d'Intendance Ontario

Dans le cadre des efforts déployés pour fournir aux responsables de la gérance et aux parties prenantes des renseignements clairs, opportuns

et actualisés, Intendance Ontario a continué à gérer son site Web et à fournir de précieux renseignements pendant que la province achevait la transition vers la REP complète au 1er janvier 2026. Voici les principales mises à jour apportées au site Web en 2025 :

- Au début du premier trimestre de 2025, Intendance Ontario a mis à jour la section de son site Web sur les Ressources pour les responsables de la gérance afin de refléter les nouvelles [Règles relatives aux boîtes bleues d'Intendance Ontario](#) pour 2025.
- Au début du deuxième trimestre, Intendance Ontario a mis à jour son site Web afin d'y inclure le [Rapport réglementaire annuel de 2024](#), disponible en [anglais](#) et en [français](#).
- Entre le deuxième trimestre et la fin du quatrième trimestre, Intendance Ontario a ajouté quatre [publications de nouvelles](#) pour rappeler aux responsables de la gérance de télécharger leurs données historiques à partir du portail WeRecycle avant le 12 décembre 2025.
- Entre le troisième trimestre et la fin du

quatrième trimestre, Intendance Ontario a mis à jour son site Web afin d'y ajouter trois [publications de nouvelles](#) visant à informer ou à rappeler aux responsables de la gérance le remboursement imminent de la Réserve générale, y compris des informations sur les critères d'éligibilité et la manière de choisir leur mode de remboursement préféré (transfert électronique de fonds, virement électronique ou chèque par la poste).

Le site Web d'Intendance Ontario a également été mis à jour afin d'inclure une nouvelle page intitulée « [Stewardship Ontario General Reserve Form](#) » (Formulaire de la Réserve générale d'Intendance Ontario), où les responsables de la gérance peuvent fournir en toute sécurité les renseignements demandés concernant leur méthode de remboursement préférée.

- À la fin du troisième trimestre, Intendance Ontario a mis à jour son site Web afin d'y inclure le [Rapport annuel de 2024](#); une [nouvelle](#) connexe a également été publiée dans le site Web.
- À la fin du quatrième trimestre, Intendance Ontario a mis à jour son site Web afin d'y inclure la [publication d'une nouvelle](#) rappelant aux responsables de la gérance que le Programmes des boîtes bleues géré par Intendance Ontario cessera ses activités à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2025.
- À la fin du quatrième trimestre, Intendance Ontario a mis à jour la section « [About Us](#) » (À propos de nous) de son site Web afin d'y inclure des informations sur la fin du Programme des boîtes bleues, les paiements restants du Municipal Funding and Allocation Model (Modèle de financement et d'allocation municipaux ou MFAM) et des détails sur la cessation des activités de l'organisation.

Une nouvelle page intitulée « [Blue Box Program Wind Up](#) » (Liquidation du Programme des boîtes bleues) a également été ajoutée au site Web.



Médias sociaux

Intendance Ontario a cessé ses campagnes proactives dans les médias sociaux en 2024 et, depuis le 31 janvier 2025, ses comptes sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, Twitter/X, YouTube et LinkedIn, ne sont plus actifs ni surveillés. Le contenu de son compte YouTube a été téléchargé avant la fermeture du compte.

En juin 2025, le compte Twitter d'Intendance Ontario (@InnovationGreen) a officiellement été désactivé; et en décembre 2025, Intendance Ontario a fermé son compte LinkedIn.



SECTION 2

États financiers vérifiés de 2025

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États financiers	
Bilan	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8-12

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'administrateur de Stewardship Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Stewardship Ontario (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

(suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP


Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 4 mars 2026

Stewardship Ontario Bilan

Au 31 décembre	2025	2024
Actifs		
Court terme		
Trésorerie	14 362 093 \$	4 532 788 \$
Placements (Note 2)	-	26 007 300
Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3)	29 471	1 445 243
Charges payées d'avance et dépôts	51 507	44 541
	14 443 071	32 029 872
Placements (Note 2)	-	5 898 935
	14 443 071 \$	37 928 807 \$
Passifs et actif net		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (Note 4)	5 806 560 \$	17 074 870 \$
Fonds d'amélioration continue (Note 5)	-	3 092 074
	5 806 560	20 166 944
Actif net		
Non affecté	8 636 511	17 761 863
	14 443 071 \$	37 928 807 \$

Au nom de l'administrateur :

DocuSigned by:

 F2F5287C9C5748B...

Administrateur

Stewardship Ontario
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>Non affecté</u>	<u>2025 Total</u>
Solde, au début de l'exercice	17 761 863 \$	17 761 863 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	(9 125 352)	(9 125 352)
Solde, à la fin de l'exercice	8 636 511 \$	8 636 511 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>Non affecté</u>	<u>2024 Total</u>
Solde, au début de l'exercice	24 558 129 \$	24 558 129 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	(6 796 266)	(6 796 266)
Solde, à la fin de l'exercice	17 761 863 \$	17 761 863 \$

Stewardship Ontario État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2025	2024
Produits		
Droits de gérance pour le programme des boîtes bleues	30 756 758\$	79 245 664\$
Revenus de placement (Note 6)	1 339 167	3 212 551
	32 095 925	82 458 215
Charges		
Programme des boîtes bleues		
Paiements de transfert aux municipalités	28 421 628	84 167 500
Promotion et sensibilisation	-	644
Charges liées à la liquidation du programme	599 429	654 430
Transfert de l'excédent (Note 7)	7 500 000	-
	36 521 057	84 822 574
Charges communes		
Gestion des programmes (Note 4)	4 244 299	3 595 417
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 8)	455 921	836 490
	4 700 220	4 431 907
Total des charges	41 221 277	89 254 481
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	(9 125 352)\$	(6 796 266)\$

Stewardship Ontario État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	(9 125 352)\$	(6 796 266) \$
Ajustements pour rapprocher l'insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice liées aux activités de fonctionnement		
Composante hors trésorerie des revenus de placement	(597 848)	(1 226 929)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs et autres montants à recevoir	1 415 772	309 838
Charges payées d'avance et dépôts	(6 966)	(500)
Créditeurs et charges à payer	(11 268 310)	(15 178 179)
Fonds d'amélioration continue	(3 092 074)	(5 509 638)
	(22 674 778)	(28 401 674)
Activités d'investissement		
Produits tirés de placements, déduction faite des charges	32 504 083	22 574 091
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice		
	9 829 305	(5 827 583)
Trésorerie, au début de l'exercice	4 532 788	10 360 371
Trésorerie, à la fin de l'exercice	14 362 093\$	4 532 788\$

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2025

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Stewardship Ontario (l'« organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (la « *LRD* ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets. L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la Province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a proclamé la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (la « *LRREC* ») de même que la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (la « *LTRD* »), qui remplace la *LRD*. En vertu de la *LRREC*, Réacheminement des déchets Ontario (« *RDO* ») a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : Office de la productivité et de la récupération des ressources (« *OPRR* »).

Programme des boîtes bleues

Le premier plan du programme des boîtes bleues a été approuvé par le ministre de l'Environnement en décembre 2003. Les activités du programme ont commencé en février 2004.

Le 15 août 2019, la direction a reçu une lettre du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « Ministère ») qui demandait à l'organisme de transférer la gestion du programme des boîtes bleues aux producteurs de plastique et autres emballages. L'organisme devait présenter un plan de transition pour le programme des boîtes bleues au plus tard le 31 août 2020. Le plan de transition a été approuvé par l'OPRR le 23 décembre 2020. La transition du programme des boîtes bleues a commencé en juillet 2023 et les activités du programme ont cessé à la fin de 2025. Une liquidation est prévue suivant la transition du programme des boîtes bleues en 2026.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des boîtes bleues sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents qui découlent des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés comme produits lorsque les charges connexes sont engagées.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2025

1. Principales méthodes comptables (*suite*)

d) Instruments financiers

La valeur des placements à revenu fixe est fondée sur les cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement et les coûts de transaction afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur et, ultérieurement, au coût après amortissement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2025

2. Placements

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Trésorerie détenue auprès d'un courtier	- \$ 108 938	\$
Placements à revenu fixe	- 31 797 297	
	- 31 906 235	
Moins : tranche à court terme	- 26 007 300	
	<u>- \$ 5 898 935</u>	<u>\$</u>

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la valeur marchande des placements a diminué de néant \$ (2024 - 1 220 391 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 6).

3. Débiteurs et autres montants à recevoir

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Droits de gérance pour le programme des boîtes bleues	3 316 989\$	3 908 952 \$
Autres	29 471	64 821
Provision pour créances douteuses	(3 316 989)	(2 528 530)
	<u>29 471 \$</u>	<u>1 445 243 \$</u>

4. Accords importants

L'organisme a conclu un accord de services de gestion avec Circular Materials (« CM »). En vertu de cet accord, des charges totalisant 3 041 245 \$ (2024 – 2 959 542 \$) ont été payées à CM et sont incluses dans les charges de gestion des programmes à l'état des résultats. Au 31 décembre 2025, les créanciers et charges à payer incluent un montant de 255 196 \$ (2024 - 279 127 \$) lié à ces services.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2025

5. Fonds d'amélioration continue

Aux exercices précédents, l'organisme devait retenir une partie de son obligation au titre des boîtes bleues municipales pour le compte du fonds d'amélioration continue (le « FAC »). Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce fonds, se reporter à la Note 9. Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer des fonds.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, le FAC a dépensé 3 092 074 \$ (2024 - 5 509 638 \$) en activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans la trésorerie.

6. Revenus de placement

	2025	2024
Revenu d'intérêts	764 637\$	1 991 608\$
Revenu de dividendes	116 503	160 854
Gain sur la vente de placements	597 878	6 538
	1 479 018	2 159 000
Ajustement de la juste valeur	-	1 220 391
Frais de placement	(139 851)	(166 840)
	1 339 167 \$	3 212 551 \$

7. Transfert de l'excédent

Au cours de l'exercice, comme il a été approuvé dans le plan de transition du programme des boîtes bleues, un surplus de fonds excédentaire de 7 500 000 \$ a été distribué aux responsables du programme des boîtes bleues admissibles en décembre 2025 au moyen d'un remboursement de droits.

8. Office de la productivité et de la récupération des ressources

En vertu des accords régissant le programme des boîtes bleues, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour couvrir les activités du programme de même que les charges propres au programme et charges communes à l'OPRR pour la surveillance du programme.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2025

9. Engagements

Fonds d'amélioration continue

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes de recyclage au moyen des boîtes bleues et des systèmes afférents. Le FAC a été créé pour soutenir des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, d'évaluer et de tester des technologies émergentes, d'utiliser des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les boîtes bleues et de faire la promotion d'une amélioration du rapport coût-efficacité à l'échelle de la province. Chaque année, l'OPRR détermine le montant de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme qui est versé au FAC. Les montants non utilisés sont comptabilisés au titre du FAC (Note 5). Au 31 décembre 2025, le solde de fonds total du FAC est de néant \$ (2024 - 3 092 074 \$).

Le FAC a été liquidé au deuxième trimestre de 2025, y compris la distribution finale des fonds excédentaires à toutes les municipalités admissibles.

10. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation par la direction de chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont la trésorerie, les placements ainsi que les débiteurs et autres montants à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit découlant de la trésorerie est négligeable, car l'organisme détient des dépôts en espèces auprès d'une grande banque canadienne. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour montants irrécouvrables, autres débiteurs et prêts à recevoir de l'organisme s'élève à 3 316 989 \$ (2024 - 2 528 530 \$). Cette exposition au risque n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. La direction fait le nécessaire pour que le fonds de roulement lié au programme des boîtes bleues suffise pour remplir les obligations que les produits à court terme du programme à eux seuls ne pourraient pas remplir. Cette exposition au risque n'a pas changé depuis l'exercice précédent.